

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**OFFICE DE TOURISME DE POUILLY-SUR-LOIRE**  
**Mardi 10 Février 2009**

**Relevé de Décisions**

**Etaient présents :**

Mesdames Elisabeth Barillot, Marie-Françoise Bière, Jocelyne Blanchet, Christiane Boucher, Annie Claye, Marie-Luce Corneau, Caroline Desfosse, Geneviève Drachkovitch, Jocelyne Guillaumot, Stella Hannoyer, Laetitia Izard, Christiane Jouannin, Dominique Lambert, Sylvie Leiser, Marie-Christine Luthun, Katia Mauroy, Arlette Pons, Anne-Marie Rommel.

Messieurs Bernard Bouchié, André Boyault, Pierre Chabanne, Patrick Coulbois, Dominique Fonseca, Denis Gaudry, Jean-Michel Gaudry, Daniel Gautheron, Alain Guntz, Jean-Pierre Hannoyer, Régis Kropfeld, Michel Lambert, Christian Leiser, Jean-Jacques Lété, Roger Lombart, Jacques Michel, Hervé Monnerot, Gérard Prével, Jean-Fernand Thibault.

**Etaient excusés :**

Mesdames Aubert, Châtelain, Cherrier, Crottet-Figeat, Fournier, Walter.

Messieurs Bettin, Chollet, Walter.

- **Rapport d'activité 2008 : approbation de la synthèse**

L'Assemblée Générale entend le rapport d'activité qui détaille les actions menées en 2008 dans le cadre de l'exécution des missions constitutives de l'association, à savoir : accueillir et informer, animer, promouvoir le territoire et accompagner les acteurs du tourisme.

**L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité 2008 dans son intégralité et à l'unanimité.**

- **Rapport budgétaire 2008 : approbation du bilan et du compte de résultat**

L'Assemblée Générale prend connaissance du compte de résultat et du bilan financier 2008 de l'office de tourisme qui a été arrêté par Catherine Crevan, expert comptable pour le groupe COGEP.

Sur la proposition du Conseil d'Administration du 26 janvier 2009 : le coût du site internet est amorti sur 3 ans, l'utilisation de la réserve pour projet associatifs pour un montant de 12 400 euros et le résultat déficitaire de l'exercice pour un montant de 6 725.36 euros viennent en déduction du fond associatif.

**L'Assemblée Générale approuve le rapport budgétaire 2008 dans son intégralité et à l'unanimité.**

- **Plan d'actions 2009 : approbation de la synthèse**

L'Assemblée Générale entend le plan d'actions 2009.

L'Assemblée Générale souligne l'importance d'un travail commun avec le BIVC et le Syndicat Viticole de Pouilly en ce qui concerne la qualification de l'offre viticole et l'animation du territoire.

**L'Assemblée Générale approuve le plan d'actions 2009 ainsi modifié et à l'unanimité.**

- **Bulletin d'adhésion 2009 : approbation de la grille tarifaire**

L'Assemblée Générale prend connaissance de la grille tarifaire 2009 qui sur la proposition du Conseil d'Administration du 26 janvier 2009 a été réévaluée.

**L'Assemblée Générale approuve la grille tarifaire 2009 dans son intégralité et à l'unanimité.**

- **Budget prévisionnel 2009 : approbation du budget**

L'Assemblée Générale prend connaissance du budget prévisionnel 2009 au titre duquel l'association sollicite une subvention de 68 000 euros à la Communauté de Communes Loire et Vignoble nécessaire à l'exercice des missions précédemment citées.

**L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2009 dans son intégralité et à l'unanimité.**

- **Divers :**

Monsieur Hervé Monnerot fait part de son regret de ne pas voir les actions du Pays Bourgogne Nivernaise plus largement retranscrites dans le rapport d'activité 2008. Il est à noter que tout au long de l'année 2008, le nouveau Contrat de Pays était en cours d'écriture (validé en juillet 2008) et l'animation des offices de tourisme en sommeil.

En conclusion, Monsieur Jean-Jacques Lété revient sur la nécessité de diversifier les recettes propres de l'association dont dépend le dynamisme des actions touristiques.

Plusieurs solutions sont à envisager dans le cadre de cette recherche de fonds :

- la vente d'encarts publicitaires...
- la mise en place de la taxe de séjour...
- la mise en place d'une participation à l'habitant...

Monsieur Jacques Michel, Président de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives souligne alors l'intérêt de la mise en place de la taxe de séjour dont les recettes - qui proviennent directement du touriste - peuvent être réinvesties dans l'économie touristique.

Le débat est ouvert et ces différentes solutions sont à approfondir tout au long de l'année 2009.

**Fait à Pouilly-sur-Loire, le 12 février 2009  
Dominique Lambert, la Présidente**